



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 258-22-24

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Hugues, que lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 9 janvier 2024, le conseil a adopté le règlement numéro 258-22-24;

RÈGLEMENT # 258-22-24 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT # 258-21-23

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance dudit règlement au 171, rue Saint-Germain, local 103, à Saint-Hugues, aux heures régulières de bureau, ou sur le site internet de la municipalité, à l'adresse suivante :

<https://saint-hugues.com/politiques-reglements.html>

Donné à Saint-Hugues ce 11 janvier 2024

Carole Thibeault

Carole Thibeault
Directrice générale et greffière-trésorière